

<p style="text-align: center;"><u>Grenelle de la mer</u> <u>Autres points méritant attention</u></p>
--

Les questions non soulevées ou insuffisamment traitées dans les comptes rendus des quatre groupes du « Grenelle de la mer » sont les suivantes.

1 - Ont été évoqués à la réunion commune du 17 juin 2009 :

- La hausse du niveau des mers liée au réchauffement climatique avec toutes les conséquences qui lui sont liées.
- La faiblesse de l'analyse prospective, notamment sur le devenir de la haute mer (comment le principe de la liberté de circulation devra être aménagé pour tenir compte de l'intensification des trafics?), et en matière géostratégique (utilisation des fonds marins, partage d'emploi des couches d'eau en haute mer...).
- La forme que pourraient prendre les ports offshore, dont les contours dans les rapports du Grenelle sont à ce stade très incertains, même si les conseils comprennent qu'il s'agit d'une projection sur le long terme.
- Les raisons pour lesquelles le gigantisme des navires et des installations devrait être proscrit, la position des conseils étant qu'il serait préférable, sous réserve de l'évaluation de son impact environnemental, de l'accompagner. Notamment les plus gros porte-conteneurs ne peuvent pas être remorqués, et il n'existe pas de dispositifs d'évacuation rapide pour les plus gros navires transportant des passagers. Il faut donc, à travers des directives de l'OMI, mettre en place des spécifications et recommandations sur les dispositifs de remorquage et d'évacuation rapide compatibles avec les moyens des Etats côtiers.
- Les modalités du feederling (desserte des gros navires), insuffisamment précisées.
- L'indispensable réflexion sur les règles et les espaces de circulation, spécialement dans les zones à fort trafic comme Jobourg-Barfleur et le Pas-de-Calais.
- Les méthodes et les critères de classification des navires, étant notamment remarqué que les navires sont presque toujours classés à la plus haute cote.
- Les interventions en cours de vie sur les navires, qui peuvent être dangereuses comme l'a montré l'Erika (grosses réparations très insuffisantes et inadaptées). Il faut développer une réflexion sur ce point, débouchant sur des normes applicables au niveau international.

23 juin 2009

2 - Ont ensuite été évoqués lors des échanges écrits qui ont suivi la réunion du 17 juin :

- La nécessité d'ancrer dans tout le pays une culture maritime plus solide, plus largement diffusée, si l'on veut raffermir le lien entre les façades littorales et la Nation, ce qui passe par l'école mais aussi par d'autres relais dont le « Grenelle de la mer » est un bon exemple.
- L'intérêt de maintenir un lien privilégié entre les centres d'enseignement maritime et la population littorale qui constitue pour ces écoles un « vivier » de recrutement naturel, sans bien entendu exclure l'accueil d'élèves originaires d'autres régions.
- La question de la cohérence de l'enseignement maritime avec les diplômes relevant de l'éducation nationale, en particulier: l'homologation au niveau ingénieur des diplômes délivrés par les écoles de la marine marchande, et l'aménagement de passerelles dans les deux sens entre ces écoles et l'Université.
- La formation des formateurs dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritimes, en liaison avec la SNSM.
- La simplification et la codification des règles applicables au transport maritime.
- La prise en compte systématique des facteurs d'internationalisation par une approche comparative des situations étrangères dans le secteur fortement concurrentiel des activités maritimes.
- Le développement de l'offre d'ingénierie portuaire à l'international.
- Les mesures d'intervention en cas d'abandon de navires dans les ports situés en France et les moyens de remédier à la détresse des équipages.

Compte tenu du bref délai, cette liste n'est pas exhaustive. Les points évoqués ci-dessus revêtent pour certains d'entre eux une haute priorité; il importe donc de les traiter avec la même énergie que celle qui a été déployée par les 4 groupes du « Grenelle de la mer ».